

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 15 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2024

PRESENTS (9) : Mrs Jean-Philippe VIRONNEAU, Joël CAURRAZE, François BIERRE, Laurent ROUMEGOUX, Aurélien VISCARDI, Thibaud YVON, David EYMAS, Mmes Fanny SERRE, Valérie VOGELWEID.

EXCUSES (4) : William MESTADIER, Manuel AGUILAR, Alain DAVID, Priscilla LAJUS

M. YVON Thibaud est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2024 est adopté à l'unanimité

La séance est ouverte

DELIBERATION 2024-11-01

DELIBERATION RELATIVE AU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- De fixer la montant de la redevance pour occupation du domaine public aux taux maximum
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui vient lui être substitué ;

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, le Conseil Municipal :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance pour occupation du public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

DELIBERATION 2024-11-02

FRAIS DE CONGRES DES MAIRES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le congrès des maires aura lieu du 19 au 21 novembre 2024 à Paris, et que Madame MONTEIL Secrétaire générale et lui-même y assisteront

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement et de repas à rembourser à M. VIRONNEAU Jean-Philippe Maire, et Mme MONTEIL Isabelle, Secrétaire générale.
- Transports SNCF € 148.00 € par personne soit 296.00 €
- Hébergement 728.16 € Mme MONTEIL 648.72 € M. VIRONNEAU
- Repas 20 € x 3 = 60 € par personne soit 120.00 €
 - Soit un total de 1792.88 € qui sera prélevé sur le compte 65312

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2024-11-03

INVESTISSEMENTS

Monsieur CAURRAZE Adjoint au maire délégué aux bâtiments rappelle l'inscription au budget de travaux à l'école et de travaux à l'atelier du gros matériel.

Il a été décidé de mettre en place des lampes d'éclairage LED aux bâtiments groupe scolaire et cantine, et de restaurer la toiture de l'atelier du gros matériel.

M. CAURRAZE informe le conseil que depuis 2013 le SDEEG propose aux communes de valoriser les travaux de performance énergétique par le biais de sa plateforme mutualisée de collectes des certificats d'économie d'énergie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise NAU ELEC pour un montant de 5421.53 € TTC qui se décompose en 3763.80 TTC pour le groupe scolaire et 1657.73 TTC pour la cantine, un dossier de demande d'aide financière auprès du SDEEG dans le cadre de la valorisation de performances énergétiques.
- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise ARSTECTUM pour la restauration de la toiture du gros matériel pour un montant de 20 579.00 € HT, TVA non applicable.

Les crédits sont inscrits au budget à l'article 2131.

DELIBERATION 2024-11-04

REVISION DES LOYERS

Vu le bail administratif signé le 01 décembre 2020 contracter avec M. BRET Nicolas

Vu le chapitre indexation qui précise que le montant du loyer sera révisé à chaque date d'anniversaire du bail.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation des loyers, sur la base de l'indice des loyers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **DECIDE l'augmentation du loyer de M. BRET Nicolas 14 résidence Saint martin à compter du 01 décembre 2024 comme suit :**

3° trimestre 2024	144.51	
		----- x 672.71 € = 689.30 €
3° trimestre 2023	141.03	

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

COMMISSION COMMUNALES :

BATIMENTS :

Suite à la visite de Mme HERRUT en mairie, M. CAURRAZE fait part au conseil de sa demande, concernant l'ouverture de l'église en journée.

En effet, des promeneurs et randonneurs regrettent que l'édifice religieux ne puisse être visité.

Cette dernière possédant la clef, Mme HERRUT se propose d'ouvrir les portes et de les refermer en soirée. Le conseil dans sa majorité, refuse cette proposition suite aux différents vols qui sont commis en journée, dans les églises environnantes, mais propose la visite à la demande

LOGEMENTS :

M. CAURRAZE informe ses collègues du départ de M. et Mme DUMON au 1^{er} décembre 2024

VIE LOCALE :

*M. ROUMEGOUX informe ses collègues que nous sommes dans l'attente des flyers concernant le Téléthon afin de les distribuer dans la commune.

M. ROUMEGOUX propose des tickets de tombola au profit du Téléthon.

Le Marché de Noël organisé par l'amicale des parents d'élèves aura lieu le 30 novembre 2024 à la salle des fêtes.

*Jeudi 05 décembre 2024 à 16 h 30 est organisé la pose de la 1^{ère} pierre du multiple rural, une invitation a été envoyée à tous les organismes qui nous ont accordé des subventions, ainsi qu'aux entrepreneurs.

ADRESSAGE :

*M. BIERRE informe ses collègues que le bon de commande concernant les panneaux de rues et les plaques de maisons a été signé, nous sommes dans l'attente de la livraison.

VOIRIE :

M. BIERRE fait part à ses collègues des travaux de malfaçons concernant la route de Baudrit. La société SPIE BATIGNOLLES va reprendre les travaux du monocouche.

QUESTIONS DIVERSES :

*Monsieur le Maire informe ses collègues de la visite de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale concernant les effectifs de la rentrée scolaire 2025-2026.

Au vu de la baisse des effectifs, une fermeture de classe pourrait être envisagée.

*Le conseil de classe avec les enseignantes, les élus, le personnel de l'école et l'amicale du personnel aura lieu le 26 novembre 2024.

*Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un rendez-vous avec une personne de la MSA-CARSAT qui propose des sessions de remise à niveau sur le code de la route prévue en janvier 2026. L'association gère l'organisation ainsi que la communication gratuitement.

*Monsieur le Maire informe ses collègues d'une proposition de l'entreprise RIPSOL concernant le tarif du gaz, des devis vont être demandés afin de comparer les tarifs.

*Une personne du centre de gestion est venue à la mairie afin de proposer un devis concernant la réorganisation des archives.

Un cadastre Napoléonien a été trouvé, des devis vont être demandés afin de le rénover.

*Monsieur le Maire fait par à ses collègues d'une demande de congé longue durée concernant Mme Isabelle RIVIERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Thibaud YVON



Le Maire

Jean-Philippe VIRONNEAU

